



**AR Prefecture**

016-200054047-20211216-2021\_12\_16\_09-DE  
 Reçu le 21/12/2021  
 Publié le 21/12/2021

- Un lieu patrimonial et touristique. La qualité architecturale des halles participe à l'attractivité touristique de Confolens. De par leur notoriété, les halles de Confolens sont le symbole d'une ville accueillante, apaisée, où il est facile d'aller à la rencontre des autres.
- Un rôle social non négligeable. Les halles, de par les marchés et les événements qui y sont organisés, sont un lieu incontournable de rencontre, de mixité des populations, de liens intergénérationnels et de convivialité. Ils sont de plus accessibles à tous les publics.

Les travaux de réhabilitation envisagés par l'équipe de maîtrise d'oeuvre sont principalement :

- la mise en peinture du bâtiment,
- la mise en accessibilité des sanitaires,
- la reprise de la couverture,
- la rénovation de la verrière avec sa mise en valeur.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 431 262.50 € et des subventions peuvent-être sollicitées auprès de la Région, du Département et du Leader. L'Etat a déjà accordé des subventions au titre de la DETER et du DSIL.

**VU** les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** le coût du réaménagement des halles de Confolens  
**travaux s'élevant à 431 262.50 € HT soit 517 515 € TTC**
- **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de subvention à la Région, au Département et au titre du LEADER,
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux de réhabilitation	431 262.50€	Etat - DSIL (attribuée)	53 112.60€
		Etat – DETR (attribuée)	123 929.40€
		Département	17 500.00€
		Région	95 468.00€
		LEADER	55 000.00€
		Auto financement	86 252.60€
total HT	431 262.50€	total HT	431 262.50€

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :  
Début des travaux : fin août 2022,  
Fin des travaux : décembre 2022
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2012

**AR Prefecture**

016-200054047-20211216-2021\_12\_16\_09-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

- **Considérant** le coût de réhabilitation de l'ancien Tribunal
- **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de subvention à l'Etat et au Département,
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux d'aménagement et frais annexes	1 142 900.00€	Etat - DSIL	314 837.00€
		Etat – DETR (attribuée)	410 547.61€
		Conseil Départemental	17 500.00€
		Conseil Régional	171 435.00€
		Auto financement	228. 580.39€
total HT	1 142 900.00€	total HT	1 142 900.00€

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :  
Début des travaux : fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022,  
Fin des travaux : septembre 2023
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2022

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- APPROUVE ce plan de financement
- SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat au titre du DSIL, du Département et de la Région,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 17 décembre 2021

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

